

AVIS PUBLIC

Démolition d'immeubles

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE

Est, par les présentes, donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire, avis public que le Comité de démolition statuera sur la demande de démolition d'immeubles suivante lors de la séance publique qui se tiendra :

**Le lundi 7 octobre 2024 à 18 h 30
à la salle du Conseil située au
1, boulevard du Frère-André à Mont-Saint-Grégoire**

**Demande de démolition numéro 2024-DEM-01
visant à autoriser la démolition du bâtiment principal et du bâtiment
accessoire au 562, rang de la Montagne, sur le lot 4 159 205.**

Zone : Agrotouristique (AT-1)

La démolition vise le bâtiment principal et le bâtiment accessoire construit avant 1940 au 562, rang de la Montagne, sur le lot 4 159 205.

Le règlement 2023-290 relatif à la démolition d'immeubles présentement en vigueur prévoit que toute demande de démolition de bâtiment construit avant 1940 soit mise à l'étude par le Comité de démolition. Dans le cas présent, les bâtiments ont été construits en 1920 selon les dossiers de la Municipalité.

Toute personne voulant s'opposer à la démolition de l'immeuble doit, dans les 10 jours de la publication du présent avis public, ou à défaut, dans les 10 jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée à la greffière-trésorière de la Municipalité de la façon suivante :

- Par courrier ou en personne : Bureau municipal
1, boulevard du Frère-André
Mont-Saint-Grégoire (Québec) J0J 1K0
- Par courriel : direction@mmsg.ca à l'adresse de madame Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité.

Avant de rendre sa décision, le Comité considèrera les oppositions reçues lors de la séance publique.

Donné à Mont-Saint-Grégoire, ce 23^e jour du mois de septembre 2024.



Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière